

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
BESANCON

CANTON
BESANCON 2

COMMUNE :
ECOLE-VALENTIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS
D'ECOLE-VALENTIN**

Du 30 juin 2026

L'an Deux Mille Vingt six, le 30 juin 2026

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune d'ECOLE-VALENTIN étant réuni en Mairie d'Ecole-Valentin, après convocation légale, sous la présidence de madame la vice-présidente du CCAS.

Nombre de membres

- en exercice :	15
- présents :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	3
- absents excusés :	5
- absents :	0

Présents : Lagoutte Verrier Karen, Voisin Aude, Boiteux Doriane, Martinez Najate, Tonnelier Virginie, Courtejaire Jean-Pierre, Foti Sylvie, Claire Gaudin, Esprit Carine, Jacquinot Amandine

Absents excusés : Yildirim Kadir, Andreosso Brigitte, Louveau Hubert, Léa Rousselle, Mergen Maxence

Secrétaire de séance : Aude Voisin

Conformément à l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur, afin d'organiser son fonctionnement interne dans le respect des règles préalablement fixées par les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de la convocation :
27.06.2026

Date d'affichage : 07.07.2026

OBJET

**ADOPTION DU REGLEMENT
INTERIEUR**

Madame la vice-présidente fait lecture du projet de règlement proposé. Plusieurs observations sont formulées par les membres du Conseil d'administration sur le projet de règlement.

Des propositions de modifications sont ainsi évoquées et discutées.

Après échange et prise en compte des corrections demandées dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS d'ECOLE-VALENTIN, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Résultat du vote :

- pour :	
13	
- contre :	0
- abstention :	0

Fait et délibéré en séance, les ans, mois et jours que dessus.

Pour copie conforme.

La Vice-Présidente du CCAS,
Lagoutte verrier Karen

